

Question écrite du 6 juin 2018 de M. Alfonso Gomez: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le chômage des seniors?»

Les directives générales relatives au processus de recrutement et d'intégration en Ville de Genève font mention que les collaborateurs et collaboratrices travaillant dans l'administration de la Ville de Genève doivent être reçu-e-s en cas de postulation à un poste vacant. A ce jour, rien n'est mentionné concernant les seniors (personnes de plus de 50 ans). S'ils-elles postulent à l'interne, ils-elles ne reçoivent en retour que des lettres standards émises par les services.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

- Quelle politique le Conseil administratif entend-il mettre en œuvre pour favoriser l'engagement des chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans dans l'administration de la Ville de Genève?
- Quel est le taux de chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans parmi les nouveaux et nouvelles engagé-e-s?
- Y a-t-il eu des licenciements de travailleurs et travailleuses de plus de 50 ans ces cinq dernières années en Ville de Genève? Si oui, quelles sont les raisons?